















COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



## FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

### Etablissements rattachés au CT placés auprès du Centre de Gestion

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

#### **TAUX DE** RETOUR

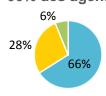
100%

- > 9 établissements ont transmis leur RSU sur 9 recensées dans la région
- > 215 agents recensés dans ces collectivités dont 142 fonctionnaires, 60 contractuels et 13 contractuels sur emploi non permanent

Minimum

#### **Effectifs**

66% des agents sont fonctionnaires



- **Fonctionnaires**
- Contractuels permanents
- 0 60 0 23 Contractuels non permanents 0 6
- **Effectif** moyen 18 8 2



- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 23 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents

Maximun

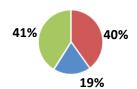
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

## Caractéristiques des agents permanents

36% d'agents relevant de la filière technique

Filière	<b>Titulaire</b>	Titulaire Contractuel		Nbre moyen
Administrative	54%	37%	49%	12
Technique	42%	23%	36%	9
Culturelle	2%	30%	10%	3
Sportive				0
Médico-sociale	3%	10%	5%	1
Police				0
Incendie				0
Animation				0
Total	100%	100%	100%	26

41% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

10

5



Catégorie A Catégorie B Catégorie C



10

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 51% Hommes

Fonctionnaires 50% 50% Contractuels 47% Ensemble 49%

Le cadre d'emplois des Adjoints administratifs représente 24%

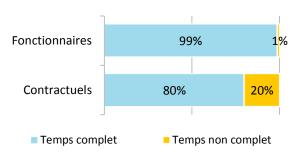
Cadres d'emplois	% d'agents		
Adjoints administratifs	24%		
Attachés	14%		
Ingénieurs	12%		
Adjoints techniques	11%		
Rédacteurs	10%		

Fiche "Repères" du RSU 2020 1/7

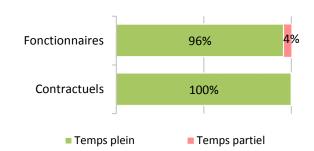
Femmes

## Temps de travail des agents permanents

99% des fonctionnaires à temps complet contre 80% des contractuels



4% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel

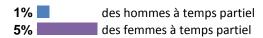


La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	<b>Fonctionnaires</b>	Contractuels
Culturelle	67%	61%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Pyramide des âges

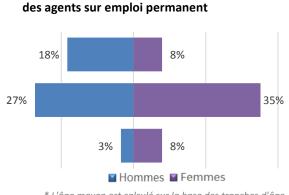


## Pyramide des âges

En moyenne, les agents des Etablissements rattachés au CT placés auprès du Centre de

Gestion ont 44 ans Âge mo	yen*				
des agents permanents					
Fonctionnaires 44,89					
Contractuels					
permanents	41,17				
Ensemble des 43,79					
permanents	43,73				
Âge moyen*					
des agents non permanent					
Contractuels non	35.58				
permanents	33,30				





\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 25 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 17 fonctionnaires
- > 7 contractuels permanents
- > 1 contractuels non permanents
- 46 244 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



## Positions particulières

En moyenne par collectivité:

- > Moins de un agent mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure

Fiche "Repères" du RSU 2020 2/7

#### **Mouvements**

 En 2020, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



#### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
24 agents	25 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020					
Fonctionnaires <b>7</b> 1,4%					
Contractuels 7 9,19					
Ensemble 7 3,6%					

 Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	32%
Démission	26%
Départ à la retraite	16%
Détachement	5%
Mise en disponibilité	5%

 Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	65%
Voie de mutation	15%
Voie de détachement	8%
Remplacements (contractuels)	8%
Voie de concours, sélection professionnelle	4%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

## **Évolution professionnelle**

 Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

0,0 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 1.4 % des femmes

1,4 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,0 % des femmes

8,9 avancements d'échelon par collectivité

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020 parmi les 8 collectivités concernées

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0



## Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 31,06 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	5 069 014 €	Charges de personnel*	1 574 348 €	<b>—</b>	Soit 31,06 % des dépenses de fonctionnement
----------------	--------------------------	-------------	-----------------------	-------------	----------	---

<sup>\*</sup>Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

#### **Montant moyen - Emplois permanents**

Rémunérations annuelles brutes :	1 108 753 €
Primes et indemnités versées :	162 599 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 450 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 690 €
Supplément familial de traitement :	6 995 €
Indemnité de résidence :	0€

## Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :

19 637 €

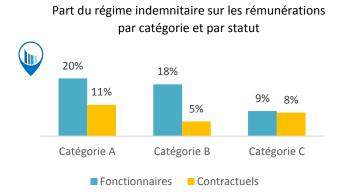
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	72 695 €	38 648 €	44 818 €	S	35 062 €	23 033 €
Technique	66 309 €	38 794 €	43 122 €	24 046 €	35 317 €	24 119 €
Culturelle	S	38 438 €		28 858 €	S	
Sportive						
Médico-sociale	94 954 €	77 570 €				
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	70 353 €	46 607 €	44 468 €	26 186 €	35 077 €	23 336 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,67 %





- ⇒ 38% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 269 heures en moyenne
- Aucune collectivité n'adhére au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

25% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Fiche "Repères" du RSU 2020 4/7

 En moyenne, 31 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 4,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,00%	1,11%	1,74%	0,08%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,49%	1,29%	6,35%	0,08%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,38%	1,62%	7,78%	0,08%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 25,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

- 2 accidents\* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- > 1,9 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 51 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moven

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- □ 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 82 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 1 016 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

Un conseiller de prévention en moyenne

FORMATION

1,3 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : **169 €** Coût par jour de formation : **135 €** 

DOCUMENT DE PRÉVENTION

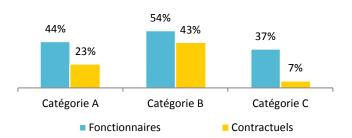
38% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Fiche "Repères" du RSU 2020 5/7

#### - Formation (Agents présents au 31/12/2020)

 En 2020, 36,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020

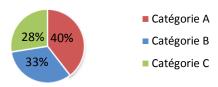


 9 596 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

CNFPT	75 %
Autres organismes	25 %

 46 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	92%
Autres organismes	8%

## - Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	18 309 €	14 813 €
Montant moyen par bénéficiaire	333 €	361 €

L'action sociale des collectivités

25% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

Aucune collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

38% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

13% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

#### **Relations sociales**

Jours de grève

3,5 jours de grève recensés en moyenne en 2020 13% de collectivités concernées par des jours de grève

Commissions Administratives Paritaires

Comité Technique Local

0,5 réunion en moyenne en 2020 dans les collectivités

Fiche "Repères" du RSU 2020 6/7

## - Précisions méthodologiques

#### 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019
- <sup>2</sup>Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 3 novembre 2021

Fiche "Repères" du RSU 2020 7/7